



Association pour les Réfugiés du Calvados (**ARCAL**)

AIDES DE LA CAF :

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Mise à jour le 06/06/2024

Vous pouvez bénéficier du revenu de solidarité active, si vous êtes démunis, ou que vous avez de faibles ressources, vous pouvez bénéficier du RSA.

⇒ *Quels sont les conditions pour bénéficier du RSA ?*

- Vous avez plus de 25 ans, ou vous avez au moins un enfant à charge, peu importe l'âge.
- Si vous avez entre 18 et 25 ans, sans enfant, vous devez avoir travaillé à temps plein pendant au moins 2 ans, sur les 3 dernières années.
- Vous habitez en France de façon stable.
- Vous êtes citoyen de l'Espace économique européen ou citoyen d'un autre pays et vous séjournez en France de façon régulière depuis au moins 5 ans (sauf cas particuliers).
- Vos ressources ne doivent pas dépasser un montant maximal, d'après un tableau établi par la CAF (voir sur le site [ICI](#)).

-> Vous pouvez vérifier votre éligibilité au RSA si vous êtes allocataire [ICI](#) et si vous n'êtes pas allocataire [ICI](#).

⇒ *Comment en bénéficié ?*

Vous pouvez faire une demande de RSA en ligne [ICI](#) ou vous rendre directement à la CAF, adresse à Caen :

<p>8 Avenue du six juin 14023 CAEN Cedex 9</p> <p>Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 16h30 (sur rendez-vous).</p>
--

Vous avez besoin :

- Des informations sur les personnes vivant dans votre foyer
- D'un Relevé d'Identité Bancaire
- Des ressources des 3 derniers mois des personnes de votre foyer
- Du dernier avis d'imposition.

Vous remplirez un formulaire, trouvable en ligne [ICI](#).

PENSEZ À SIGNALER TOUT CHANGEMENT DE SITUATION A LA CAF.

